
États financiers de
L'Office des Congrès et du Tourisme
du Grand Montréal Inc.

31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-3
État des résultats.....	4
État de l'évolution de l'avoir des membres.....	5
État de la situation financière.....	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires.....	8-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc. (« Tourisme Montréal »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Tourisme Montréal au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Tourisme Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Tourisme Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Tourisme Montréal.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Tourisme Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Tourisme Montréal à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 4 mai 2023

¹FCPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A115222

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc.

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Produits			
Secteur public	7 c), d)	26 007 526	14 840 131
Secteur privé			
Promotions, publicités et partenariats		3 156 425	1 826 825
Redevances du Grand Prix de Formule 1		1 733 477	—
Contributions des membres		599 778	568 061
		5 489 680	2 394 886
Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 b)	5 770 780	2 301 905
Taxe sur l'hébergement	7 a)	40 471 872	15 346 025
		77 739 858	34 882 947
Charges			
Direction générale		1 158 314	1 023 753
Finances, administration et technologies de l'information		1 275 899	1 429 621
Marché, affaires et congrès		8 107 245	3 913 457
Communication marketing		26 645 371	16 298 946
Recherche, développement et relations publiques		17 075 511	3 237 595
Contributions à des festivals et événements variés		8 747 187	216 971
Contribution à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 a)	6 070 780	2 301 905
		69 080 307	28 422 248
Excédent des produits sur les charges		8 659 551	6 460 699

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc.**État de l'évolution de l'avoir des membres**

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022			2021	
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne (note 10)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	150 167	19 000 000	5 670 570	24 820 737	18 360 038
Excédent des produits sur les charges ⁽¹⁾	(88 604)	—	8 748 155	8 659 551	6 460 699
Acquisition d'immobilisations	55 797	—	(55 797)	—	—
Affectation d'origine interne	—	700 000	(700 000)	—	—
Solde à la fin	117 360	19 700 000	13 662 928	33 480 288	24 820 737

⁽¹⁾ Représenté par l'amortissement des immobilisations de 168 776 \$ (185 972 \$ en 2021), moins l'amortissement de l'avantage incitatif lié au bail de 80 172 \$ (80 172 \$ en 2021) (note 4).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc.
État de la situation financière
 Au 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		24 495 519	19 117 834
Encaisse réservée	8	5 680 338	19 355 203
Débiteurs	3, 7d)	16 135 532	13 736 279
Frais payés d'avance		1 435 595	1 534 857
		47 746 984	53 744 173
Immobilisations	4	337 911	450 890
		48 084 895	54 195 063
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	7 491 838	5 974 499
Revenus reportés	8	6 701 457	22 838 983
		14 193 295	28 813 482
Avantage incitatif lié au bail		411 312	560 844
		14 604 607	29 374 326
Engagements	9		
Avoir des membres			
Investi en immobilisations		117 360	150 167
Affecté d'origine interne	10	19 700 000	19 000 000
Non affecté		13 662 928	5 670 570
		33 480 288	24 820 737
		48 084 895	54 195 063

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


 _____, administrateur


 _____, administrateur

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc.**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	8 659 551	6 460 699
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	168 776	185 972
Amortissement de l'avantage incitatif lié au bail	(149 532)	(149 532)
	8 678 795	6 497 139
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(2 399 253)	(8 585 495)
Frais payés d'avance	99 262	(1 162 554)
Créditeurs et charges à payer	1 517 339	2 489 156
Revenus reportés	(16 137 526)	16 630 980
	(8 241 383)	15 869 226
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(55 797)	(40 616)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(8 297 180)	15 828 610
Encaisse au début	38 473 037	22 644 427
Encaisse à la fin	30 175 857	38 473 037

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc. (« Tourisme Montréal ») est une société constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Tourisme Montréal a pour objectif le développement du tourisme et des congrès à Montréal.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Tourisme Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations de membres de même que les subventions et les contributions pour des campagnes publicitaires perçues pour l'exercice postérieur à l'exercice en cours sont présentées au poste « Revenus reportés » à l'état de la situation financière.

Subventions versées aux bénéficiaires pour le programme de maintien des actifs stratégiques touristiques

Les subventions versées aux bénéficiaires pour le programme de maintien des actifs stratégiques touristiques sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Tourisme Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par Tourisme Montréal dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, Tourisme Montréal comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur d'immobilisations

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Avantage incitatif lié au bail

L'avantage incitatif lié au bail est composé d'une aide financière à l'acquisition d'immobilisations ainsi que d'une période d'occupation gratuite des locaux. Cet avantage incitatif est reporté et amorti selon la durée d'occupation des locaux, soit 129,7 mois.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations sont les créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2022

3. Débiteurs

Les débiteurs de l'exercice en cours incluent un montant de 11 283 885 \$ (6 132 745 \$ en 2021), représentant la tranche à recevoir du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la taxe sur l'hébergement (note 7a), ainsi qu'une somme de 1 392 583 \$ (919 913 \$ en 2021) provenant de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7b).

4. Immobilisations

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	343 309	314 575	28 734
Matériel informatique	697 643	622 654	74 989
Améliorations locatives	960 131	725 943	234 188
	2 001 083	1 663 172	337 911

Une tranche des coûts du mobilier et des améliorations locatives a été financée à même un incitatif lié au bail. Le solde non amorti de cet incitatif s'élevé à 220 551 \$ (300 723 \$ au 31 décembre 2021).

5. Facilités de crédit

Tourisme Montréal dispose de deux marges de crédit, renégociables annuellement, dont les maximums autorisés sont de 500 000 \$ et de 100 000 \$ US. L'intérêt exigible sur les marges de crédit correspond aux taux de base (taux canadien de 6,45 % (2,45 % au 31 décembre 2021) et taux américain de 7,25 % (3,75 % au 31 décembre 2021)) pour chacune des marges. Les marges de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière. Au 31 décembre 2022, les marges de crédit sont inutilisées.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Contributions aux programmes	2 764 643	1 405 943
Salaires et déductions à la source	1 339 281	1 135 868
Campagnes (affaires et agréments)	797 274	1 441 888
Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7a))	1 692 583	919 913
Autres	898 057	1 070 887
	7 491 838	5 974 499

7. Informations supplémentaires sur l'état des résultats

a) Taxe sur l'hébergement

Tourisme Montréal a une entente contractuelle avec le ministère du Tourisme du Québec relativement à la taxe sur l'hébergement. Selon cette entente, qui est valide jusqu'au 31 mars 2026, le taux de la taxe a été reconduit à 3,5 % et Tourisme Montréal s'engage à verser annuellement un montant équivalant à 15,0 % de ses revenus de taxe à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

b) Alliance de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Montréal a un partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) concernant la promotion de Montréal sur les marchés hors Québec. Selon ce partenariat, qui est valide jusqu'au 31 mars 2023, l'AITQ s'engage à verser à Tourisme Montréal un montant équivalant à 15,0 % des revenus de taxe sur l'hébergement de Tourisme Montréal en remboursement des dépenses engagées à cet égard. Une somme de 300 000\$ a été déduite du montant payable par l'AITQ pour tenir compte d'une modification d'entente pour le quatrième trimestre de 2022.

c) Structuration du secteur de la gastronomie montréalaise

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a enregistré une contribution financière de la Ville de Montréal s'élevant à 288 994 \$ (290 000 \$ en 2021) afin de mettre en place une structure de la gastronomie montréalaise et l'élaboration d'un plan d'action en lien avec le plan de développement stratégique de la gastronomie montréalaise.

d) Subvention salariale

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal s'est qualifié comme employeur admissible pour la subvention salariale dans le cadre du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC) et le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (PRTA). Une subvention d'un montant de 568 003 \$ (2 182 530 \$ en 2021) a été comptabilisée dans les produits, aucune somme (496 710 \$ en 2021) n'est incluse dans les débiteurs.

8. Encaisse réservée

L'encaisse réservée est constituée de montants encaissés pour des ententes avec le ministère du Tourisme du Québec que Tourisme Montréal doit conserver dans un compte bancaire distinct en vertu de ces ententes. Ces montants sont inclus dans les revenus reportés.

9. Engagements

a) Bail à long terme et autres engagements

Tourisme Montréal s'est engagé en vertu d'un bail pour ses bureaux jusqu'en 2026 ainsi que d'autres engagements. Au 31 décembre 2022, le solde des montants minimaux exigible relativement à ce bail et à ces engagements s'élève à 2 490 862 \$, y compris les loyers additionnels relatifs au partage des frais d'exploitation du bailleur. Les montants minimaux au cours des prochains exercices sont les suivants :

\$

2023	1 007 179
2024	844 954
2025	618 595
2026	20 134

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal Inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2022

9. Engagements (suite)

b) Grand Prix du Canada

En 2022, Tourisme Montréal a amendé son entente concernant le Grand Prix de Formule 1 de Montréal qui a été prolongée jusqu'en 2031.

En vertu de cette entente, Tourisme Montréal s'est engagé à verser une contribution pour la tenue de l'événement à Montréal et obtient en contrepartie des redevances.

Au 31 décembre 2022, le solde maximal des contributions s'élève à 66 664 149 \$ et les contributions nettes prévues au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	Contributions	Redevances estimatives	Contributions nettes
	\$	\$	\$
2023	6 680 422	1 768 147	4 912 275
2024	6 814 030	1 803 509	5 010 521
2025	6 950 311	1 839 580	5 110 731
2026	7 089 317	1 876 371	5 212 946
2027	7 231 103	1 913 899	5 317 204

c) Incitatifs aux congrès

Afin d'améliorer la position concurrentielle de la Ville de Montréal, Tourisme Montréal s'est engagé à déboursier une aide financière concernant certains événements devant se tenir à Montréal. Une partie de ces engagements est établie en fonction du nombre de participants aux événements ou de nuitées générées. Au 31 décembre 2022, l'engagement maximal suivant ces ententes s'élève à 18 259 110 \$ jusqu'en 2031 et les contributions nettes exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	\$
2023	5 826 675
2024	3 942 341
2025	2 707 914
2026	2 451 340
2027	1 215 663

d) Programmes de promotion du tourisme

Tourisme Montréal a signé des protocoles d'entente avec la Ville de Montréal, Développement économique Canada, le Gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme du Québec concernant les programmes de promotion, d'accueil et de marketing liés au développement du tourisme et des congrès à Montréal. Ces ententes stipulent la participation financière des intervenants et les activités que Tourisme Montréal aura à réaliser, la participation financière étant dépendante de la réalisation de ces activités et de certaines autres conditions.

e) Programme de développement

Tourisme Montréal a conclu pour 1 530 165 \$ d'engagements relativement à des subventions conclues avec le ministère du Tourisme du Québec afin de favoriser le développement et la relance de l'industrie touristique.

10. Affectation d'origine interne

Afin d'être en mesure d'absorber d'éventuels événements perturbateurs importants, qui pourraient faire baisser substantiellement les revenus de Tourisme Montréal, et afin de permettre d'assumer les obligations contractuelles à long terme de Tourisme Montréal, y compris celles relatives au Grand Prix du Canada, le conseil d'administration de Tourisme Montréal a décidé d'affecter l'avoir des membres d'un montant équivalant au total de :

- 35 % des engagements pour incitatifs aux congrès;
- 18 % des revenus de taxe sur l'hébergement prévus pour l'exercice suivant;
- Une somme de 5 500 000 \$ est affectée à la promotion afin d'accélérer la relance de l'industrie touristique

Tourisme Montréal ne peut utiliser les fonds grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, Tourisme Montréal est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Tourisme Montréal est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Tourisme Montréal évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Tourisme Montréal ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Tourisme Montréal surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son fonctionnement pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2022, les principaux passifs financiers de Tourisme Montréal sont les créditeurs et charges à payer.